

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 23 mars 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-troisième jour du mois de mars deux mille vingt à dix-huit heures trente, en huis clos et par visioconférence, à partir de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry (partiellement), Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-02-39

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mars 2020, tel qu'il est modifié par le maintien et l'ajout des affaires suivantes :

« Bureau de la mobilité durable

Demande au programme d'aide au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, autorisation à Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture et engagement de la Ville

Document d'aide à la décision BMD-2020-001 »

« Approvisionnement

Financement afférent à la location à des fins d'entrepôt d'une partie de l'immeuble situé au 264, avenue Taniata (secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision APP-GI-2020-021 »

« Développement

Autorisation de suspendre les pénalités sur le remboursement par anticipation des prêts par les entreprises

Document d'aide à la décision DEV-2020-044 »

« Comité exécutif

Ratification de mesures mises en oeuvre par le Directeur général avec la collaboration de l'organisation municipale en sécurité civile dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19 »

« Comité exécutif

Aide financière à Moisson Québec inc. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-40

Période de questions

Personne n'assiste à la séance.

CV-2020-02-41

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 9 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-42

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 3, 9 et 11 mars 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 3, 9 et 11 mars 2020 est déposé.

CV-2020-02-43

Autorisation au Directeur général en collaboration avec l'Organisation municipale en sécurité civile dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a ordonné aux municipalités la fermeture au public des bâtiments municipaux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires et que la Ville a obtempéré promptement à cette fermeture;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus;

ATTENDU que dans ce contexte, la Ville soutient le Directeur général et l'Organisation municipale en sécurité civile dans la mise en œuvre d'un plan d'action relié à la pandémie de ce coronavirus;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser le Directeur général, en collaboration avec l'Organisation municipale en sécurité civile, de mettre en œuvre un plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19, et particulièrement, à décréter toute mesure préventive, de contrôle et exceptionnelle en lien avec les services municipaux jugés essentiels et qui sont maintenus, l'accès par la population aux services municipaux, les conditions de travail des membres du personnel de la Ville, la gestion contractuelle et toute autre mesure requise dans les circonstances.

De ratifier toute mesure mise en œuvre à ce jour par le Directeur général, en collaboration avec l'Organisation municipale en sécurité civile, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-44

Décret de *huis clos* pour les séances du conseil de la Ville

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a autorisé notamment les conseils municipaux à tenir leurs séances à *huis clos* dans le contexte de la pandémie de ce coronavirus;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De décréter que les séances du conseil de la Ville se tiennent à *huis clos* pour une période indéterminée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de même que d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer à ces séances par téléphone ou par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-45

Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De nommer monsieur Richard Amnotte, directeur adjoint du Service de la sécurité incendie, et monsieur François Dubé, directeur adjoint aux opérations et relève de la Direction du service de police, à titre de coordonnateurs adjoints en sécurité civile afin de soutenir monsieur Gaétan Drouin, coordonnateur municipal de la sécurité civile, et monsieur Luc de la Durantaye, coordonnateur adjoint en sécurité civile, dans leur mandat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-46

Nomination du directeur de l'Urbanisme et du Bureau de projets [Document d'aide à la décision GCH-2020-035](#)

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'embaucher monsieur Dominique Lord à titre de directeur de l'Urbanisme et du Bureau de projets à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-47

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2020-20-01 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2020-20-01 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
-

CV-2020-02-48

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 29 février 2020 [Document d'aide à la décision GRE-2020-013](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-02-49

Dépôt du rapport 2019 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien

[Document d'aide à la décision GRE-2020-014](#)

Le rapport 2019 des dépenses remboursées à même le budget de soutien et recherche, tel qu'il est annexé à la fiche de décision GRE-2020-014, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-02-50

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2019
[Document d'aide à la décision DG-2020-003](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2019 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-02-51

Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autres partenaires, désignation d'un représentant de la Ville au comité directeur de cette entente et mandataire de cette entente
[Document d'aide à la décision DG-2020-004](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure l'entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autres partenaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2020-004, de contribuer à cette entente au montant de 5 000 \$ par année pour les périodes 2019-2020, 2021-2022 et 2022-2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De désigner monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, ou toute autre personne déléguée par la Direction générale, à titre de représentant de la Ville au comité directeur de cette entente.

D'accepter que la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan agisse à titre de mandataire de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-52

Affectation d'une somme provenant de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance
[Document d'aide à la décision DG-2020-005](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'affecter au budget de fonctionnement un montant de 350 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, et d'autoriser l'adjoint au directeur général et trésorier à procéder, sur approbation préalable du directeur général, aux virements de fonds requis aux bénéfices des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, afin de couvrir les dépenses relatives au traitement de réclamations en matière de responsabilité civile extracontractuelle ou pour toute autre dépense afférente à des litiges de toute nature impliquant la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-53

Demande de financement à la Fédération canadienne des municipalités pour le projet de *Valorisation des abrasifs usagés* et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision ENV-2020-005](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le directeur de l'Environnement et, en son absence, le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement ou le chef du Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement :

- à déposer une demande de financement à la Fédération canadienne des municipalités pour le projet de *Valorisation des abrasifs usagés*;
- à signer la lettre confirmant la contribution financière de la Ville au montant de 124 950 \$;
- à demander la confirmation de consultation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant de présenter la demande à la Fédération canadienne des municipalités;
- à affecter les crédits nécessaires aux activités d'opérations de la Ville à partir de la subvention relative à cette demande.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-54

Demande de financement au *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

[Document d'aide à la décision ENV-2020-010](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le directeur de l'Environnement à déposer une demande d'aide

financière au *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à signer les documents à titre de représentant de la Ville et de nommer le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-55

Rapport sur la répartition des coûts selon les programmes de subventions relatives au viaduc du secteur Saint-Rédempteur (lot 2)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-040](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le rapport sur la répartition des coûts selon les programmes de subventions relatives au viaduc du secteur Saint-Rédempteur (lot 2), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-040, et d'en transmettre une copie au ministère des Transports pour le paiement des subventions résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-56

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2020-003](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2020-003, et ce afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-57

Consultation des organismes culturels, des artistes et des autrices et des auteurs en vue de l'élaboration du plan d'action 2021-2023 de la politique culturelle

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2020-003](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'approuver la consultation des organismes culturels, des artistes et des

autrices et des auteurs en vue de l'élaboration du plan d'action 2021-2023 de la politique culturelle, et ce, avant le mois de mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une aide financière à International pee-wee B.S.R. inc. et il quitte la visioconférence et la séance avant les délibérations sur cette question et le vote.

CV-2020-02-58

Aide financière à International pee-wee B.S.R. inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-009](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accorder à International pee-wee B.S.R. inc. l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2020-009, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à la majorité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers se jointe à la visioconférence et la séance.

CV-2020-02-59

Aide financière à la Fondation du musée Le régiment de la Chaudière et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-008](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière au montant indiqué, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-008, à la Fondation du musée Le régiment de la Chaudière, pour la réalisation de nouvelles expositions et le maintien des activités de ce musée auprès de la population lévisienne.

De financer cette dépense au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-60

Candidature de la Politique de développement social et communautaire au concours *Prix du CAMF 2020*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-002](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser la mise en candidature de la *Politique de développement social et communautaire* au concours *Prix du CAMF 2020* dans la catégorie *Prix intelligence collective*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-61

Suspension du taux d'intérêt sur les taxes municipales

[Document d'aide à la décision DSA-2020-009](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De fixer, à compter 18 mars 2020, à 0 % le taux d'intérêt applicable sur les retards de paiements des taxes et créances impayées, et ce, jusqu'au 31 mai 2020, et de décréter qu'après cette date, le taux prévu à la résolution 011213 s'appliquera à moins que le taux particulier ainsi fixé soit renouvelé par ce conseil.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-62

Ajout de huit unités du *Programme de supplément au loyer - marché privé*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-010](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Lévis à administrer huit unités additionnelles du *Programme de supplément au loyer - marché privé*, et d'assurer la contribution de la Ville pour 10 % de l'aide accordée aux bénéficiaires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-63

Nomination des membres du comité consultatif de toponymie

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-013](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De nommer les membres du comité consultatif de toponymie selon la composition suivante :

- membres du conseil de la Ville :
 - ✓ monsieur Serge Côté, à titre de président;
 - ✓ madame Karine Lavertu, à titre de vice-présidente;
- membres qui résident sur le territoire de la ville :
 - ✓ madame Gisèle Gagnon;
 - ✓ madame Myriam Hallé;
 - ✓ monsieur Michel Patry.

De nommer, à titre de secrétaire du comité consultatif de toponymie, une conseillère ou un conseiller en patrimoine de la Direction de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-64

Demande de désignation officielle de l'Innoparc Lévis en tant que zone d'innovation et dépôt d'une demande de subvention au ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son agrandissement (phases 2 et 3)

[Document d'aide à la décision DEV-2020-021](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De déposer la demande de désignation de l'Innoparc Lévis comme zone d'innovation par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et de déposer une demande de subvention pour l'agrandissement de l'Innoparc Lévis à cette fin, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-65

Renonciation à une obligation d'aménager une clôture et à des clauses résolutoires et pénales en faveur de Les entreprises Dumas et fils inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2020-028](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De renoncer définitivement aux obligations de Les entreprises Dumas et fils inc. d'effectuer l'aménagement de clôtures prévues aux clauses 8.4 à 8.6 et de réparer l'aménagement paysager visé par la clause 8.7 du contrat de vente intervenu le 7 mai 2015 entre la Ville et Les entreprises Dumas et fils inc., publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis, sous le numéro 21 513 425.

De renoncer définitivement à l'exercice des clauses résolutoires et pénales

prévues aux clauses 9.1 et 9.2 de ce contrat.

D'assujettir ces renonciations aux conditions suivantes :

- ✓ que l'acquéreur s'engage à reproduire la clause 8.2 et 8.9 de l'acte de vente publié sous le numéro 21 513 425 et d'ajouter, au texte de la clause 8.9 ainsi reproduite, l'exigence suivante « Dans tous actes d'aliénation de l'Immeuble à titre onéreux, ou gratuit à être consentis par l'acquéreur subséquent à cette vente, l'acquéreur s'engage à stipuler dans les actes à intervenir un engagement par le tiers acquéreur de respecter l'obligation prévue ci-dessus en faveur du vendeur », dans l'acte de vente à intervenir entre les parties.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à tout document ou toute transaction à être assumés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-66

Consentement à l'expropriation partielle et l'entente sur règlement de litiges à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2020-035](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De conclure le consentement à l'expropriation partielle et l'entente sur règlement de litiges à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-035, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures en désistement partiel de l'expropriation et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à conclure toute autre entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-67

Remboursement par anticipation d'un prêt à une entreprise

[Document d'aide à la décision DEV-2020-036](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

De rembourser par anticipation le prêt de l'entreprise visée, tel qu'il est recommandé par la résolution CISE-2020-005 du comité d'investissement et de soutien aux entreprises, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-036.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-68

Mesures économiques exceptionnelles pour les entreprises ayant un prêt autorisé par la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2020-042](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à offrir à l'ensemble des entreprises qui ont actuellement des prêts actifs avec la Ville, et qui continuent d'être remboursés par les entreprises visées, un moratoire de trois mois sur le capital et les intérêts (congé de paiements), avec report de la date d'échéance de ces prêts en conséquence, et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que, si cette période de crise devait se prolonger, à leur offrir à nouveau un moratoire supplémentaire de trois mois sous réserve de l'approbation préalable de la Direction générale à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-69

Bail à intervenir avec le ministère des Transports pour la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée (piste cyclable, Parcours des Anses) et confirmation relative à l'utilisation de lots

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-001](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure un bail pour la prise en charge en tant que locataire du prolongement vers l'ouest de l'emprise ferroviaire abandonnée partant du point miliaire 110,45 jusqu'au point miliaire 120,36 de la subdivision Montmagny, pour une durée de 60 ans, ce bail annule et remplace les baux du 27 septembre 2000, du 25 janvier 2001 et du 14 octobre 2003, à intervenir avec le ministère des Transports, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-001, d'affecter les lots visés par ce bail à l'utilité publique et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-70

Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » »

[Document d'aide à la décision APP-2020-040](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De prescrire que lors de travaux exécutés par la Ville ou lorsque les devis de

la Ville impliquent le transport de matières en vrac, que les stipulations indiquées en annexe A à la fiche de prise de décision APP-2020-040 soient prévues et respectées.

D'abroger la résolution CV-2017-10-24 « Stipulations concernant le transport en vrac et abrogation de la résolution CV-2011-06-94 « Stipulations concernant le transport en vrac » ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-71

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon dans la zone H1976 en bordure de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-004.

Ce règlement a pour objet d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans la zone H1976 en bordure de l'autoroute Robert-Cliche (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CV-2020-02-72

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon dans la zone H1976 en bordure de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-004](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-004.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-73

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-040](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-09-05.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry rejoint la visioconférence.

CV-2020-02-74

Adoption du Règlement RV-2020-20-16 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis
[Document d'aide à la décision GEN-2020-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-16 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie de la rue Hector-Fabre (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2020-20-16 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-75

Adoption du Règlement RV-2020-20-17 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
[Document d'aide à la décision GEN-2020-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-17 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Langelier (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2020-20-17 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-76

Adoption du Règlement RV-2020-20-18 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale
[Document d'aide à la décision GEN-2020-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-18 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie des rues Chamonix (secteur Saint-Jean-Chrysostome), Hypolite-Bernier (secteur Lévis), Fontaine (secteur Pintendre), de Mercure (secteur Saint-Romuald) et Brassard (secteur Sainte-Hélène-de-Breakyville) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2020-20-18 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-77

Adoption du Règlement RV-2020-20-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne (périodes relatives à l'abattage et à l'élagage de frênes ainsi qu'à la gestion de leurs résidus et de nouveaux foyers d'infestation)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-027-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne a pour objet de prolonger les périodes où sont autorisés l'abattage et l'élagage de frênes, le transport des résidus de frênes à un centre de traitement autorisé ainsi que d'identifier les nouveaux foyers d'infestation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2020-20-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-78

Adoption du Règlement RV-2020-20-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement (durée du programme)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-027-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement a pour objet de prolonger la durée du programme d'aide jusqu'en 2022 et de préciser que le montant maximal de l'aide octroyée annuellement est de 55 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2020-20-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-79

Adoption du Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1, habitation unifamiliale dans la zone P2101, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter l'usage H1 habitation unifamiliale dans la zone P2101 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-00-77.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-80

Adoption du Règlement RV-2019-19-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contributions pour fins de parcs, lots visés par une entente promoteur)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-042](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier l'article 274.5 afin de confirmer que les lots ou parties de lots visés par une entente relative aux travaux municipaux et destinés à être

cédés à la Ville sont inclus au calcul de la superficie ou de la valeur du site à considérer pour le calcul de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigibles ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2019-19-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-09-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-81

Demande au programme d'aide au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, autorisation à Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision BMD-2020-001](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le Bureau de la mobilité durable à présenter une demande au programme d'aide au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer.

D'autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer.

De s'engager envers Hydro-Québec et les entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés à assumer les frais encourus advenant l'abandon du projet par la Ville.

D'opter pour le choix numéro un comme type de gestion, soit qu'Hydro-Québec réalise les plans et devis ainsi que la réalisation des travaux sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry quitte la visioconférence et

la séance.

CV-2020-02-82

Financement afférent à la location de l'immeuble situé au 264 avenue Taniata (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative à la location de l'immeuble situé au 264 avenue Taniata (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 75 500 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-83

Autorisation de suspendre les pénalités sur le remboursement par anticipation des prêts par les entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2020-044](#)

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à autoriser les remboursements des prêts par anticipation sans pénalité pour les entreprises ayant actuellement un prêt avec la Ville, et ce, sous réserve que la demande soit faite au plus tard dans les trois mois suivants l'adoption de la présente résolution et, si cette période de crise devait se prolonger, à prolonger le délai pour une période supplémentaire de trois mois sous réserve de l'approbation préalable de la Direction générale à cet effet, et à signer tout document visant à donner plein effet à ce remboursement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-84

Ratification de mesures mises en œuvre par le Directeur général avec la collaboration de l'Organisation municipale en sécurité civile dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a ordonné aux municipalités la fermeture au public des bâtiments municipaux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires et que la Ville a obtempéré promptement à cette fermeture ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus;

ATTENDU que dans ce contexte, la Ville soutient le Directeur général et l'Organisation municipale en sécurité civile dans la mise en œuvre d'un plan d'action relié à la pandémie de ce coronavirus;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De ratifier toutes les mesures mises en œuvre par le Directeur général, avec l'Organisation municipale en sécurité civile, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19, dont notamment les suivantes :

- Le maintien des services essentiels à la population : traitement de l'eau potable, déneigement, sécurité publique, transport en commun, collecte des déchets et entretien des infrastructures;
- La fermeture complète au public de tous les bâtiments municipaux, excluant les centrales de police et la cour municipale (pour les causes criminelles) et l'hôtel de ville pour la signature des registres uniquement en cours jusqu'au vendredi 20 mars;
- Sous le leadership de la Ville, la mise en place du *Groupe d'action et de soutien des organismes communautaires sur les services essentiels*, composé de représentants de la Direction de la vie communautaire de la Ville de Lévis, du CISSS-Chaudière-Appalaches, de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, de la Corporation de développement communautaire de Lévis et du Centre de référence et d'information 211. Ce groupe d'action interviendra essentiellement dans les volets d'activités reliés à l'aide alimentaire, à l'hébergement, au soutien psychologique, et à l'accès aux rendez-vous médicaux prioritaires;
- La création par la Ville d'un *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*, avec un budget de démarrage de 500 000 \$, financé à raison de 200 000 \$, à même le budget de fonctionnement et de 300 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté. Ce soutien financier viendra en appui à toute autre mesure initiée par les gouvernements et les partenaires de la Ville;
- La mobilisation du personnel de la Ville, suivant la priorisation de la Direction générale, auprès des organismes communautaires ciblés, grâce à l'excellente collaboration des employés cols bleus de la Ville et des représentants syndicaux. D'autres membres du personnel de la Ville pourraient s'ajouter à cette mobilisation en fonction des besoins exprimés;
- L'accélération des paiements de factures auprès des fournisseurs de la Ville;
- L'achat local favorisé pour toutes les commandes de la Ville de 100 000 \$ et moins;
- La transformation du *Guichet unique sur la main-d'œuvre* en *Guichet entraide entreprises* pour un soutien axé exclusivement sur l'appui aux entreprises dans le contexte de la pandémie;
- La communication immédiate au cours des prochains jours avec les 4 500 entreprises du territoire pour suivre de près l'évolution de la

situation et réalisation d'un sondage immédiat pour être en mesure d'intervenir le plus rapidement possible à la suite des annonces des gouvernements. Cette communication avec l'ensemble des entreprises est réalisée en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis;

- L'adaptation des conditions de travail du personnel à la réalité quotidienne vécue par la population de Lévis. La mise en place des mécanismes nécessaires favorisant le télétravail pour certains employés de la Ville en fonction de critères établis;
- La mise en place de directives immédiates pour l'ensemble du personnel;
- À l'instar du gouvernement provincial, l'interdiction formulée au personnel de la Ville de tout voyage à l'étranger, dans le cadre de leurs fonctions;
- L'obligation imposée au personnel de la Ville, qui est de retour d'un voyage personnel, à faire du télétravail ou à s'isoler pendant une période totale de 14 jours avant le retour au travail;
- L'autorisation des dérogations au règlement de la gestion contractuelle jusqu'à un maximum de 100 000 \$;
- Le maintien minimal de l'accès à certains services, soit les demandes de permis, la perception à la cour municipale, etc. Il est toutefois recommandé d'utiliser les services en ligne de la Ville (taxation, réclamation, demande de permis et cour municipale);
- L'annulation de toutes les visites non urgentes d'inspection et d'évaluation aux résidences, commerces et entreprises de la ville prévues d'ici le 30 mars;
- Le report de la période des inscriptions aux activités de camp de jour et de loisirs;
- L'annulation de la session des activités de loisirs de la session d'hiver. Tous les clients seront remboursés pour les cours qui n'auront pas eu lieu, incluant les cours reportés en raison des annulations pour les tempêtes;
- L'annulation de toutes les activités de loisir organisées par la Ville;
- La fermeture des installations municipales suivantes : bibliothèques, arénas et piscines;
- La fermeture des salles communautaires et de spectacles municipaux;
- Le report de la *Fête des bénévoles* à une date ultérieure;
- La mise en place d'un accompagnement auprès de nos 250 organismes reconnus par la Ville;
- La mise en place de mesures concrètes visant à éviter tout rassemblement non nécessaire;
- La suspension des frais de retard pour les volumes qui n'ont pas été retournés à partir du 13 mars 2020 auprès des bibliothèques de la Ville;
- La suspension des frais pour les réservations non honorées dans les bibliothèques de la Ville;
- La mise en place d'une mesure visant à ce que les usagers puissent conserver les documents empruntés jusqu'à la réouverture des bibliothèques de la Ville;
- La suspension du service de réservations jusqu'à la réouverture des bibliothèques de la Ville (l'ordre de priorité sera respecté);

- Le maintien du service des chutes à livres dans les bibliothèques de la Ville;
- Le versement d'une aide financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne ;
- À même le *Fonds local d'investissement*, d'accorder aux entreprises dans le besoin des prêts et garanties de prêt pouvant aller jusqu'à 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-85

Aide financière à Moisson Québec inc.

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus;

ATTENDU que dans ce contexte, la Ville soutient l'action de Moisson Québec inc. auprès de la communauté lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 100 000\$ à Moisson Québec inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour les soutenir dans leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de vulnérabilité*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-86

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry rejoint la visioconférence.

CV-2020-02-87

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 10, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
